



## Fiche descriptive de l'offre

Offre de fourniture de gaz naturel pour les clients résidentiels et professionnels  
Consommation entre 1 000 et 50 000 kWh/an

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs de gaz. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur (les conditions générales et particulières de l'offre).

Lorsque vous emménagez dans un logement ou dans un local (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

En application de l'article 63 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, si le client opte pour une offre à prix libre, il ne pourra plus souscrire un contrat aux tarifs réglementés de vente.

Pour les clients résidentiels, l'offre Gaz Idea n'est disponible que sur les zones en dehors du réseau GRDF.

<p><b>Caractéristiques de l'offre et options incluses</b></p>	<p>L'offre Idéa gaz est une offre de fourniture de gaz naturel à prix de marché.</p> <p><b>Des services associés pratiques et gratuits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Des conseils d'optimisation tarifaire</u> : Alterna énergie vous conseille l'offre la plus adaptée à vos besoins.</li> <li>• <u>Une facilité de paiement</u> : vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique ou profiter de la mensualisation.</li> <li>• <u>Un espace client accessible à tout moment</u> : pour accéder à la synthèse de vos contrats, consulter vos factures, payer en ligne.</li> </ul> <p><b>Conditions de souscription</b> Pour bénéficier de l'offre Idéa gaz, votre commune doit être desservie par le Gestionnaire de Réseau de Distribution de France (GRDF) gaz.</p>
<p><b>Prix de l'offre <sup>(1)</sup></b> <i>Article 9 des CGV.</i></p>	<p>Prix révisable une (1) fois par an - Prix consultables sur notre site internet <a href="http://www.alterna-energie.fr">www.alterna-energie.fr</a></p>
<p><b>Durée du contrat <sup>(2)</sup></b> <i>Article 3.2 des CGV.</i></p>	<p><b>Engagement</b> Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa prise d'effet.</p> <p><b>Date de prise d'effet</b> Date de mise en service ou à la date de changement de fournisseur fixée avec le Client dans le respect des délais prévus par le Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRD) dans son catalogue de prestations. Cette date sera mentionnée sur la première facture.</p>
<p><b>Modalités de facturation et de règlement</b> <i>Article 10 des CGV.</i></p>	<p>Alterna énergie établira une facture papier tous les deux (2) mois sur la base d'une consommation estimée à partir de la consommation annuelle de référence communiquée par le GRD.</p> <p><b>Mode de paiement</b> Le paiement s'effectue au choix du Client : - Prélèvement automatique à terme échu ; - Virement, chèque, espèces ou carte bancaire.</p> <p><b>Délai de paiement</b> Il est de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture.</p> <p><b>Incident de paiement</b> A défaut du paiement intégral de chaque facture dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités fixées à une fois et demie (1,5) le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont à majorer des taxes, charges, contributions, redevances ou impôts actuels ou futurs en vigueur.</p>

<p><b>Conditions de révision des prix</b> <i>Article 9.3 des CGV.</i></p>	<p>Les prix de vente définis aux conditions particulières pourront être révisés une (1) fois par année civile.</p> <p>Les prix ainsi déterminés s'appliquent de plein droit au Contrat au prorata temporis des consommations d'énergie sur la facture suivant la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux barèmes.</p> <p>Toute modification de prix sera communiquée au client par le Fournisseur au moins un (1) mois avant l'application au contrat en cours, par courrier ou, à la demande du client, par voie électronique. En cas de non-acceptation de cette évolution de la part du client, celui-ci aura la faculté de résilier son contrat à tout moment dans un délai de trois (3) mois.</p>
<p><b>Conditions de résiliation à l'initiative du client</b> <i>Article 14.1 des CGV.</i></p>	<p>Le Client peut résilier le contrat à tout moment et sans pénalités.</p> <p>En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture du client.</p> <p>Dans les autres cas de résiliation (déménagement du client...), le client doit informer Alterna énergie de la résiliation du contrat par tout moyen. La résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client, date postérieure à la demande de résiliation et, au plus tard, trente (30) jours à compter de la demande de la résiliation à Alterna énergie.</p>
<p><b>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</b> <i>Article 14.2 des CGV.</i></p>	<p>Le contrat pourra être résilié en cas de manquement à l'une des obligations du présent contrat par le Client. Le contrat sera alors résilié dans un délai de trente (30) jours après l'envoi par courrier d'une mise en demeure restée infructueuse.</p>
<p><b>Service clients et réclamations</b></p>	<p><b>Contact commercial :</b> 05 49 52 76 76 Alterna énergie - 78 avenue Jacques Cœur CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9 <a href="http://www.alterna-energie.fr">www.alterna-energie.fr</a></p>

(1) Les Clients particuliers démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un « tarif spécial de solidarité » (sous réserve de la publication des décrets d'application). Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz naturel.

(2) Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.



Alterna énergie,  
78, avenue Jacques Cœur - CS 10000  
86068 POITIERS CEDEX 9

[www.alterna-energie.fr](http://www.alterna-energie.fr)

SIRET 483 339156 00034 - SAS au capital de 719 965,92 € - RCS POITIERS  
N° TVA Intracommunautaire : FR 68 450 889 225